Image not found or type unknown

souhait que mon beau pere soit reconnu comme mon pere

Par **agnes88**, le **04/05/2013** à **00:07**

Bonjour,
J' ai actuellement 19 ans ,depuis que j' ai 7 ans mon beau père s' occupe de moi comme si j' étais sa fille . Je n ' ai plus de contact avec mon père depuis plus de 2 ans et je ne le considère plus comme mon père sachant qu' il ne fait que mentir , il ne paye pas mes études , il donne une pension très basse à ma mère . Bref mon beau père me paye l' internat , le lycée , les habits et tout je l ' ai toujours considérer comme mon père et je souhaiterais qu il soit reconnu comme tel . De plus je souhaiterais payer la maison de retraite ou autre a mon beau père et non à mon père car j' estime que mon beau père le mérite plus et je souhaiterais porter son nom .
Quelles sont les procédures à faire ?
Doit on passer en justice et prendre un avocat ?
Merci de bien vouloir m aider .

Par **youris**, le **04/05/2013** à **00:16**

bjr,
pour répondre,il nous faudrait savoir si votre père biologique vous a reconnu.
si iui il ne reste que l'adoption simple qui nécessite une procédure avec avocat devant un tribunal.
vous pouvez consulter ce lien:
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1184.xhtml
cdt

Par **agnes88**, le **04/05/2013** à **00:24**

merci pour votre réponse
bonne soirée à vous

Par **Jibi7**, le **04/05/2013** à **10:58**

Agnès

De toutes façons l'adoption simple est généralement suffisante
-pour hériter comme assister "normalement" (sans payer par ex 60% de ce que vous pourriez recevoir)
- vous pouvez accoler le nom de votre adoptant au votre..

Aujourd'hui ou de nombreuses personnes cherchent en vain leurs origines biologiques , pensez à votre avenir , à celui de vos enfants si vous en avez un jour ...
Un notaire et un avocat spécialisé vous aideront à réfléchir aux différents paramètres notamment s'il y a d'autres frères et soeurs dans l'une ou l'autre des familles.
Confirmez et concrétisez vos liens avec votre beau père est bien , mais rayer complètement de la carte votre géniteur est risqué .
N'essayez pas de vous charger de la vengeance de vos parents.
Sauf s'il vous avait personnellement et gravement blessée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés